



AVIS D'ATTRIBUTION

OCCUPATION D'EMPLACEMENTS « HORS GARE » DU DOMAINE DE SNCF RESEAU EN VUE DE L'INSTALLATION ET DE L'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS PUBLICITAIRES

1. Nom et adresse de l'entité adjudicatrice :

SNCF Réseau, 15-17 rue Jean-Philippe Rameau,
93418 Saint Denis La Plaine Cedex.

2. Correspondants :

Renseignements techniques et administratifs
: SNCF Immobilier, Direction Stratégie et
Valorisation, 10 rue Camille Moke à La Plaine
Saint-Denis (93212 Cedex - CS 20012), M. Xavier
TOTALIN (Tél : 01 85 57 50 56 - Courriel : xavier.
totain@sncf.fr).

3. Objet :

Attribution et signature de la convention
d'occupation portant sur la mise à disposition
d'emplacements « hors gare » du domaine
de SNCF Réseau en vue de l'installation et
l'exploitation d'équipements publicitaires à titre
exclusif.

4. Procédure :

La procédure de mise en concurrence mise en
œuvre par SNCF Immobilier (branche Immobilière
de SNCF) agissant au nom et pour le compte
de SNCF Réseau pour le choix du titulaire de
la convention d'occupation domaniale visée ci-
dessus est une procédure facultative qui n'est
soumise ni au code des marchés publics ni à
l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005.

Un avis d'appel public à candidatures a été
publié dans « Les Echos » et « Stratégies » du 24
septembre 2015.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés
annoncés dans le règlement de la consultation
remis aux candidats sélectionnés, SNCF Réseau a
décidé d'attribuer la convention d'occupation à la
société JCDecaux dont le siège est sis 17 rue Soyser
à Neuilly sur Seine Cedex -92523.

Date d'attribution de la convention d'occupation :
10 mars 2016

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par
la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut
obtenir accès au contrat objet du présent avis,
selon les modalités suivantes :

- soit par consultation gratuite au siège de SNCF
Immobilier, sur rendez-vous pris auprès de ce
dernier, à l'adresse indiquée à la rubrique 2 du
présent avis ;

- soit par délivrance d'une copie du contrat - la
remise de cette copie se faisant, au souhait du
demandeur, soit par retrait auprès de SNCF
Immobilier à l'adresse indiquée à la rubrique 2 du
présent avis, soit par envoi postal, soit par envoi
électronique.

Les demandes de rendez-vous ou de
communication d'une copie du contrat, sont
adressées, par lettre recommandée avec avis
de réception, à l'attention de M. Xavier Totain, à
l'adresse mentionnée à la rubrique 2 du présent
avis.

Cette demande précise également les modalités
(retrait au siège de SNCF Immobilier, envoi postal,
envoi électronique) selon lesquelles le demandeur
entend, le cas échéant, que la copie du contrat lui
soit délivrée.

7. Information sur les recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181
Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

8. Date d'envoi du présent avis à la publication :
26 avril 2016.